ROUVIERE AUDIT

Christèle Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

FRAPNA 07

47, rue Jean Louis Soulavie
07.110 Largentière

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ROUVIERE AUDIT

Christèle Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

FRAPNA 07
Siège social : 47, rue Jean Louis Soulavie - 07.110 Largentière

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRAPNA 07 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

ROUVIERE AUDIT

Christèle Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

ROUVIERE AUDIT

Christèle Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

ROUVIERE AUDIT

Christèle Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice Rouvière
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aubenas, le 28 avril 2022

Pour la SAS ROUVIERE Audit
Jean Brice ROUVIERE

Le commissaire aux comptes

ASSOCIATION FRAPNA ARDECHE
07110 LARGENTIERE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...		0.01-	0.01		0.01	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	138 536.59	84 043.16	54 493.43	56 864.43	2 371.00-	4.17-
	Installations techniques Matériel et outillage	14 487.85	10 020.62	4 467.23	4 936.23	469.00-	9.50-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	91.47		91.47	91.47		
	Prêts	129 933.00		129 933.00		129 933.00	
	Autres						
	Total I	283 048.91	94 063.77	188 985.14	61 892.13	127 093.01	205.35
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	3 402.75	1 826.38	1 576.37	1 833.00	256.63-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 693.35		74 693.35	102 757.19	28 063.84-	27.31-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	110 351.35		110 351.35	116 263.16	5 911.81-	5.08-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	68 958.39		68 958.39	83 598.92	14 640.53-	17.51-
	Charges constatées d'avance (2)	12 000.00		12 000.00		12 000.00	
	Total II	269 405.84	1 826.38	267 579.46	304 452.27	36 872.81-	12.11-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	552 454.75	95 890.15	456 564.60	366 344.40	90 220.20	24.63

ROUVIERE AUDIT

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION FRAPNA ARDECHE
07110 LARGENTIERE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	215 383.08	159 276.15	56 106.93	35.23
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	6 825.00	8 925.00	2 100.00-	23.53-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	123 799.10	56 106.93	67 692.17	120.65
	Situation nette (sous total)	346 007.18	224 308.08	121 699.10	54.26
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	346 007.18	224 308.08	121 699.10	54.26
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 000.00	1 000.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	1 000.00	1 000.00		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 320.88	7 927.90	2 607.02-	32.88-
	Emprunts et dettes financières diverses		4 350.00	4 350.00-	100.00-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 453.40	47 474.00	19 020.60-	40.07-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	48 951.69	50 227.52	1 275.83-	2.54-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 987.71	10 014.71	4 027.00-	40.21-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	20 843.74	21 042.19	198.45-	0.94-
	Total IV	109 557.42	141 036.32	31 478.90-	22.32-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	456 564.60	366 344.40	90 220.20	24.63

ROUVIERE AUDIT

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	42 664.00	40 580.00	2 084.00	5.14
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	49.50	224.00	174.50-	77.90-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	122 026.25	118 244.44	3 781.81	3.20
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	141 339.93	196 872.11	55 532.18-	28.21-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	138 240.61		138 240.61	
Dons manuels		282.40	282.40-	100.00-
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 006.38	37 164.49	22 158.11-	59.62-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	9.52	9.73	0.21-	2.16-
Total I	459 336.19	393 377.17	65 959.02	16.77
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		100.00	100.00-	100.00-
Variation de stock	263.25	263.25-	526.50	200.00
Autres achats et charges externes	81 872.57	108 360.15	26 487.58-	24.44-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 003.26	4 709.00	294.26	6.25
Salaires et traitements	192 219.38	169 192.59	23 026.79	13.61
Charges sociales	47 771.27	44 596.78	3 174.49	7.12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 124.00	7 460.00	1 664.00	22.31
Dotations aux provisions	1 826.38	2 833.00	1 006.62-	35.53-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	8.02	5 281.82	5 273.80-	99.85-
Total II	338 088.13	342 270.09	4 181.96-	1.22-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	121 248.06	51 107.08	70 140.98	137.24

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 3 255.00
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 168.00

ROUVIERE AUDIT

ASSOCIATION FRAPNA ARDECHE
07110 LARGENTIERE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	149.56	265.45	115.89-	43.66-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	149.56	265.45	115.89-	43.66-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	90.94	121.10	30.16-	24.91-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	90.94	121.10	30.16-	24.91-
2. Résultat financier (III-IV)	58.62	144.35	85.73-	59.39-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	121 306.68	51 251.43	70 055.25	136.69
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	998.00	6 255.50	5 257.50-	84.05-
Sur opérations en capital	1 662.95		1 662.95	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	2 660.95	6 255.50	3 594.55-	57.46-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	168.53	1 400.00	1 231.47-	87.96-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	168.53	1 400.00	1 231.47-	87.96-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 492.42	4 855.50	2 363.08-	48.67-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	462 146.70	399 898.12	62 248.58	15.57
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	338 347.60	343 791.19	5 443.59-	1.58-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	123 799.10	56 106.93	67 692.17	120.65

ROUVIERE AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ROUVIERE
AUDIT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

Appréhension des recettes

Les recettes d'exploitation composées d'études et de subventions perçues par la FRAPNA 07 lui sont accordées par ses donneurs d'ordre dans le cadre d'actions et de manifestations pouvant se réaliser sur plusieurs périodes comptables.
A ce titre, et pour respecter le principe de séparation des exercices, les recettes d'exploitation accordées au titre des actions ou études ayant eu lieu ou donné lieu à des travaux en 2021, ont été rapportées au résultat au prorata de l'avancement réalisé sur l'ensemble des travaux à réaliser.

Rentes viagères - Décès du Crédit Rentier Mme BARD

Nous vous rappelons que l'immeuble sis au 39 Rue Jean Louis Soulavie - 07110 LARGENTIERE, lieu où le siège social de la FRAPNA 07 est situé, a été acquis moyennant le versement de rentes viagères le 30 juin 2007 pour une valeur de 75.000 €. Il était depuis cette date versée mensuellement un rente de 450 € à Mme BARD, soit 5.400 € par an. Cette dernière est décédée en juillet 2021, entraînant ainsi l'extinction du viager.

Contrat d'apport avec droit de reprise

L'Association a bénéficié d'un contrat d'apport avec droit de reprise de 10.500 € signé avec Initiactive 26.07. Cet apport sera remboursé sur une durée de 60 mois avec une périodicité trimestrielle sans intérêt.

Succession Solange COSSON

Aux termes d'un testament olographe fait à Annecy-Le-Vieux (74940) en date du 10 octobre 2018, Madame Solange COSSON, en son vivant professeur des écoles à Annecy, a institué plusieurs associations en qualité de légataires universelles conjointes, dont la FRAPNA Ardèche. Madame COSSON est décédée le 3 avril 2020, information portée à la connaissance de l'Association le 20 mai 2020 par Me Christine RIOU-PARIZZI.
Ces legs portents sur des droits immobiliers attachés à une maison et un appartement à usage d'habitation. La FRAPNA Ardèche a mandaté L'Association FNE Auvergne-Rhône Alpes afin d'engager toutes les démarches nécessaires, cette dernière étant habilitée à recevoir les legs consentis tant à elle-même qu'aux fédérations départementales faisant partie de ses membres, suivant la théorie dite de "l'affilaition".
Ceci ayant été précisé, un don a été effectué en 2021 par l'Association FNE Auvergne-Rhône Alpes à la FRAPNA Ardèche à hauteur de 129.933 €.

Convention de prêt FNE AURA

Dans le cadre d'une demande d'aide financière formulée par la FNE AURA, cette dernière emprunte la somme de 129.933 € à la FRAPNA Ardèche pour une période de 6 ans. Ce prêt consenti ne produira aucun intérêt et le remboursement se fera en 3 échéances selon le calendrier suivant :
- 43.311 € avant le 31/01/2022
- 43.311 € avant le 31/01/2024
- 43.311 € avant le 31/01/2027

Ce prêt a été enregistré dans les actifs financiers de l'Association .

ROUVIERE AUDIT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	0		0
Constructions sur sol propre	91 393		
Installations générales agencements aménagements des constructions	42 178		4 965
Installations générales agencements aménagements divers	1 469		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 700		1 319
TOTAL	146 740		6 284
Autres titres immobilisés	91		
Prêts, autres immobilisations financières			129 933
TOTAL	91		129 933
TOTAL GENERAL	146 832		136 217

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0		
Constructions sur sol propre			91 393	91 393
Installations générales agencements aménagements constr.			47 143	47 143
Installations générales agencements aménagements divers			1 469	1 469
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 019	13 019
TOTAL			153 024	153 024
Autres titres immobilisés			91	91
Prêts, autres immobilisations financières			129 933	129 933
TOTAL			130 024	130 024
TOTAL GENERAL		0	283 049	283 049

Convention de prêt FNE AURA

Dans le cadre d'une demande d'aide financière formulée par la FNE AURA, cette dernière emprunte la somme de 129.933 € à la FRAPNA Ardèche pour une période de 6 ans. Ce prêt consenti ne produira aucun intérêt et le remboursement se fera en 3 échéances selon le calendrier suivant :

- 43.311 € avant le 31/01/2022
- 43.311 € avant le 31/01/2024
- 43.311 € avant le 31/01/2027

Ce prêt a été enregistré dans les actifs financiers de l'Association .

ROUVIERE AUDIT

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	41 082	4 264		45 346
Installations générales agencements aménagements constr.	35 625	3 072		38 697
Installations générales agencements aménagements divers	711	160		871
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 522	1 628		9 150
TOTAL	84 940	9 124		94 064
TOTAL GENERAL	84 940	9 124	0	94 064

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	0				
Constructions sur sol propre	4 264				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 072				
Instal.générales agenc.aménag.divers	160				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 628				
TOTAL	9 124				
TOTAL GENERAL	9 124				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	159 276	56 107		0	215 383
Fonds propres avec droit de reprise	8 925			2 100	6 825
Excédent ou déficit de l'exercice	56 107	56 107-	123 799		123 799
Situation nette	224 308		123 799	2 100	346 007
TOTAL I	224 308		123 799	2 100	346 007

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	1 000				1 000
TOTAL	1 000				1 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 833	1 826	1 833		1 826
TOTAL	1 833	1 826	1 833		1 826
TOTAL GENERAL	2 833	1 826	1 833		2 826
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 826	1 833		

Dans le cadre d'un litige opposant l'Association et la commune de Chamboulas, il a été décidé de couvrir un risque modéré avec une provision de 1.000 € à la clôture de l'exercice

ROUVIERE AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	129 933	43 311	86 622
Clients douteux ou litigieux	4 471	4 471	
Autres créances clients	70 222	70 222	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	551	551	
Débiteurs divers	109 800	109 800	
Charges constatées d'avance	12 000	12 000	
TOTAL	326 978	240 356	86 622
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	129 933		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 321	2 643	2 678	
Fournisseurs et comptes rattachés	28 453	28 453		
Personnel et comptes rattachés	27 834	27 834		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 677	17 677		
Autres impôts taxes et assimilés	3 440	3 440		
Autres dettes	5 988	5 988		
Produits constatés d'avance	20 844	20 844		
TOTAL	109 557	106 879	2 678	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 957			

Pour financer les travaux de réfection de la toiture des locaux du siège, un emprunt a été souscrit auprès de la Caisse du Crédit Mutuel le 04/12/2019 par la FRAPNA. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes : Montant 10.500 €, durée 48 mois au taux de 1,35% l'an.
Cet emprunt est assorti d'une garantie financière concédée par FRANCE ACTIVE GARANTIE à hauteur de 50%.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	109 864
Total	109 864

ROUVIERE AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 094
Dettes fiscales et sociales	38 764
Autres dettes	5 654
Total	54 512

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 000
Total	12 000
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	20 844
Total	20 844

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Les engagements hors bilan au titre des Indemnités de Fin de Carrières sont évalués à 48.086,44 €.

ROUVIERE
AUDIT